SAINTE ADÈLE

POLITIQUE
de reconnaissance et de soutien des organismes

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ADOPTÉE LE 16 AVRIL 2018
MODIFIÉE LE 18 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MAIRESSE 3

MOT DU DIRECTEUR 4
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

LA VISION DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE 4

LA MISSION DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE . . . 4

1. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES 6

1.1 Buts et objectifs de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes 6

1.2 Le soutien pourra se faire sous différentes formes (voir p. 13 : 1.8 Tableau du soutien offert) : 6

1.3 Principes de la politique de reconnaissance des organismes 7

1.4 Les différents intervenants : 7

- Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Organisme local
- Organisme régional
- Partenaire
- Événement ponctuel

1.5 Les espaces publics disponibles : 8

- Propriété de la Ville de Sainte-Adèle
- Espaces disponibles selon entente avec un partenaire

1.6 Processus de reconnaissance des organismes 10

1.7 Tableau des critères et des obligations 11

1.8 Tableau du soutien offert 13

MOT DE LA MAIRESSE

Une des grandes richesses de notre communauté adéloise est sans conteste la force de l'action bénévole. Principal acteur de la scène communautaire, le bénévole est une ressource précieuse qui constitue le fondement même du développement et de l'épanouissement de notre collectivité.

Grâce à leur engagement, leur persévérance et leur altruisme, les bénévoles contribuent activement à rehausser la qualité de vie des citoyens, à enrichir notre vie communautaire et à augmenter le bonheur de vivre ensemble. Pour eux, l'impossible n'existe pas!

Le conseil municipal reconnaît l'importance du bénévolat au sein de la communauté et souhaite, par la mise en place de cette **Politique de reconnaissance et de soutien des organismes**, appuyer les organismes dans leur mission et leur permettre de concrétiser, dans des conditions optimales, leurs interventions auprès de nos concitoyens.

L'entraide et la solidarité dont font preuve, jour après jour, les nombreux bénévoles qui œuvrent à Sainte-Adèle, témoignent d'une communauté forte et unie. La Ville de Sainte-Adèle est fière de pouvoir compter sur tant d'organismes et d'individus qui unissent leurs efforts pour contribuer à forger l'image d'une ville dynamique, vivante et accueillante.

La mairesse de Sainte-Adèle,

Nadine Brière

MOT DU DIRECTEUR
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Les organismes, clubs et comités, appuyés de leurs précieux bénévoles, sont la force vive de la communauté adéloise. Le concept de «qualité de vie» est intimement lié à l'implication et aux efforts soutenus de ces partenaires indispensables au bien-être des collectivités.

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire reconnaît l'importance de ce mouvement de solidarité dans la qualité et la quantité de son offre de service et souhaite, par l'adoption d'une **Politique de reconnaissance et de soutien des organismes**, consolider ce partenariat avec ces gens qui font la différence au quotidien.

L'action bénévole est généreuse, noble et empreinte d'empathie.

Le bénévolat au sein des regroupements est un puissant moteur de création de richesses collectives. Il est une force tranquille que nous souhaitons supporter et encourager, pour le plus grand bénéfice de tous les concitoyens.

La démarche consultative qui a précédé la réalisation et la mise en application de la présente politique nous a permis de mieux cerner les enjeux et les contraintes liés à votre essentielle collaboration et nous vous en sommes reconnaissants.

Associativement vôtre,

Christian Nadeau

LA VISION DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Sainte-Adèle est une ville dynamique et innovante qui met l'accent sur l'accueil et le bien-être des familles, en proposant des services et des infrastructures propices à l'épanouissement de toutes les générations, ainsi que des attraits naturels et socioculturels qui assurent une remarquable qualité de vie à ses citoyens.

La Ville accorde une place de choix à la culture, au plein air et aux activités récréotouristiques et sociocommunautaires, en favorisant le déploiement d'une panoplie d'événements et de rassemblements qui visent à nourrir un sentiment de fierté et de solidarité.

Sainte-Adèle possède tous les avantages d'une grande ville avec, en plus, toutes les beautés et le bien-être de la campagne. La proximité des centres urbains, du calme de la forêt, des lacs et des rivières, et la présence d'infrastructures récréotouristiques et sportives de premier plan font de Sainte-Adèle une ville où il fait bon vivre.

LA MISSION DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Sainte-Adèle s'est donné comme **mission** d'offrir à sa population un milieu de vie où il fait bon vivre et s'épanouir ; un milieu de vie dynamique, diversifié et accessible à tous !

Planifier et proposer une offre de service équitable et de qualité, en lien avec les domaines du loisir, du sport, de la culture, du plein air et de la vie communautaire, le tout dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens ; voilà le défi quotidien que souhaite relever l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

L'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire emploie toutes ses ressources, son énergie et son expertise afin de placer le citoyen au cœur de ses actions.

Voici certains de nos engagements qui contribuent à la réalisation de ce mandat :

- Coordonner et stimuler les interventions en loisirs et en culture sur le territoire ;
- Structurer et mettre sur pied de façon efficace une programmation d'activités diversifiée, répondant aux attentes des utilisateurs actuels et potentiels ;
- Favoriser le regroupement et les saines habitudes de vie des citoyens par la mise en place de programmes culturels, sportifs et de plein air ;
- Gérer efficacement et permettre une utilisation maximale et équitable des infrastructures, équipements, parcs et espaces verts municipaux en favorisant la pratique libre d'activités, tout en conservant un souci d'accessibilité ;
- Partager son expertise avec les organismes et regroupements du milieu, créant ainsi une synergie propice à la créativité et aux pratiques émergentes ;
- Jouer son rôle de soutien auprès des bénévoles et des divers organismes, en les supportant dans la réalisation de leurs mandats et objectifs respectifs ;
- Planifier et organiser un calendrier d'événements et d'activités touchant l'ensemble des champs d'intervention liés aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire.

1 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES

1.1 BUTS ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES

Le processus de reconnaissance vise à définir et préciser le statut des organismes à but non lucratif (OBNL) qui sollicitent le soutien de la Ville de Sainte-Adèle afin de déterminer les services qui leur sont accessibles.

Plus spécifiquement, la politique de reconnaissance et de soutien des organismes a pour but de :

1. Reconnaître les OBNL œuvrant dans des champs d'intervention directement liés à la mission du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;
2. Reconnaître et appuyer l'action bénévole au sein de la communauté adéloise ;
3. Définir et identifier les types de soutien offerts aux organismes ;
4. Doter la Ville de Sainte-Adèle d'un cadre de référence clair afin d'harmoniser le soutien qu'elle accorde aux organismes qui œuvrent sur son territoire ;
5. Assurer un suivi administratif conséquent aux ressources disponibles ;
6. Éviter la duplication d'offre d'activités de même nature ou champ d'intervention. Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire évite d'offrir des services dans un domaine d'activité qui relève déjà d'un organisme reconnu. Si des orientations différentes sont souhaitables dans un domaine d'activité précis, un travail de collaboration avec l'organisme sera accompli.

Ce cadre de référence permet donc :

1. De présenter les critères de reconnaissance et la classification qui en découle ;
2. D'établir le type et le degré de soutien offert, selon la classification des organismes ;
3. De faire part des exigences et de la procédure relative à la reconnaissance des organismes.

1.2 LE SOUTIEN POURRA SE FAIRE SOUS DIFFÉRENTES FORMES (VOIR P. 13 : 1.8 TABLEAU DU SOUTIEN OFFERT) :

1. **Soutien professionnel :** rôle-conseil, formation, lettre d'appui, télécopies, etc. ;
2. **Promotion :** utilisation des différents outils de promotion de la Ville de Sainte-Adèle ;
3. **Assurance :** couverture d'assurance responsabilité civile, accidents, biens, etc. ;
4. **Reconnaissance :** activités de reconnaissance et de réseautage, anniversaires, etc. ;
5. **Soutien financier :** fonds d'aide à la communauté ;
6. **Soutien matériel :** accès aux différents plateaux sportifs, gymnases et locaux appartenant à la Ville ou à ses partenaires, prêt et transport de matériel léger.

1.3 PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

1. Reconnaître les organismes de la Ville selon certaines catégories ;
2. Soutenir les organismes dans la réalisation de leurs activités et dans leur offre de service en optimisant l'utilisation des ressources disponibles ;
3. Définir les responsabilités des organismes envers la Ville ;
4. Définir les responsabilités de la Ville envers les organismes ;
5. Créer un sentiment d'appartenance ;
6. Améliorer la qualité de vie du milieu ;
7. Favoriser les initiatives émergeant du milieu.

1.4 LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS :

- **Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**
  Structure municipale assurant des services aux citoyens de son territoire dans les domaines du loisir, de la culture et de la vie communautaire.
- **Organisme local**
  OBNL ayant son siège social à Sainte-Adèle qui propose une offre de service s'adressant principalement aux citoyens de Sainte-Adèle dans l'un des domaines suivants : loisirs, culture ou vie communautaire. L'organisme doit être composé de plus de 33 % d'administrateurs résidant à Sainte-Adèle.
- **Organisme régional**
  OBNL ayant ou n'ayant pas son siège social à Sainte-Adèle qui propose une offre de service aux citoyens de Sainte-Adèle dans l'un des domaines suivants : loisirs, culture ou vie communautaire. L'organisme est composé de moins de 33 % d'administrateurs résidant à Sainte-Adèle.
- **Partenaire**
  Institution ayant une relation de partenariat établie par un protocole d'entente ou non, pour le développement et la réalisation de projets ou pour la gestion d'installations. Par exemple : la Commission scolaire des Laurentides, les villes de la MRC des Pays-d'en-Haut, etc.
- **Événement ponctuel**
  Regroupement d'individus n'étant pas obligatoirement constitué légalement qui présente des activités ou des événements ponctuels sur le territoire de Sainte-Adèle favorisant la vitalité et la participation citoyenne.

1.5 LES ESPACES PUBLICS DISPONIBLES :

PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE

BÂTIMENTS PUBLICS :

Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland
- Salle Cécile Paradis
- Salle de réunion à l'étage
- Salle de billard

Place des citoyens
- Salle Rousseau-Vermette
- Salle Parc
- Esplanade

Bibliothèque Claude-Henri-Grignon
- Livres pour enfants, ados et adultes, ressources numériques

PARCS ET ESPACES VERTS :

Parc Claude-Cardinal
- Surface multi-sports (pickleball, basket-ball, tennis)
- Parc de planche à roulettes
- Terrain de volley-ball sur sable
- Aire de jeux libres
- 1 terrain de tennis asphalté
- Chalet des joueurs/sanitaires

Parc Claude-Henri-Grignon
- 3 terrains de tennis en terre battue
- Aire de jeux libres
- Jets d'eau
- Patinoire
- Butte de glisse (hiver)

Lac Rond
- Plage municipale Jean-Guy-Caron
- Chalet du lac Rond
- Anneau de marche (hiver)

Parc de la Famille
- Amphithéâtre 5000 places et scène couverte

Parc Lépine
- Terrain de soccer
- Pump track
- Aire de jeux libres
- Terrain de basket-ball asphalté
- Parc de planche à roulettes
- Patinoire
- Chalet des joueurs/sanitaires

Parc du Mont Loup-Garou
- Sentiers de randonnée, raquette, ski, fatbike et vélo de montagne

Parc de la rivière Doncaster
- Sentiers de randonnée et raquette, pêche

Pentes 40-80
- Parc de Freeride
- Pump track
- Module de jeux

Parc Claude-Grégoire
- 2 terrains de tennis en terre battue

ESPACES DISPONIBLES SELON ENTENTE AVEC UN PARTENAIRE

- Gymnases des écoles du Centre des services scolaires des Laurentides situées sur le territoire de Sainte-Adèle
- Terrain de soccer synthétique

1.6 PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

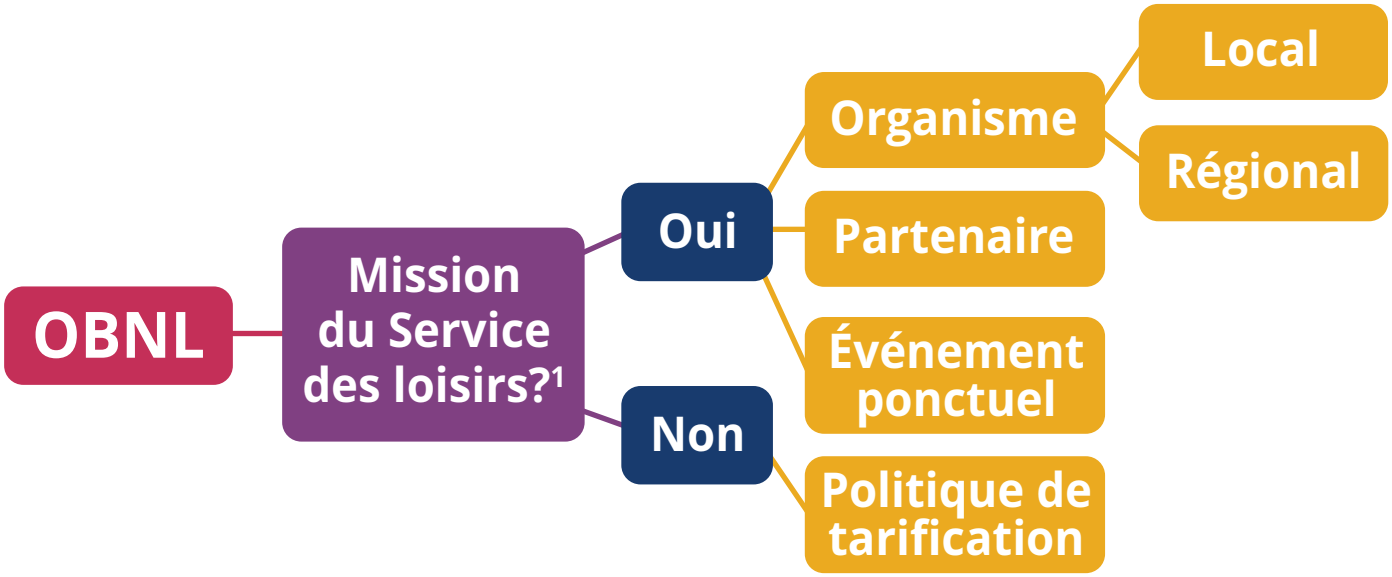

[1] Est-ce que la mission de l'organisme s'inscrit dans la mission du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Sainte-Adèle?

LE PROCESSUS DE RECONNAISSANCE :

1. Les organismes désirant être reconnus doivent faire parvenir une demande officielle d'accréditation au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en utilisant le formulaire prévu à cet effet et en fournissant les documents nécessaires (voir ANNEXE 1) ;

2. Après étude du dossier, le représentant du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire validera la conformité de la demande ;

3. Si la demande est acceptée, le représentant du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire fera parvenir au conseil municipal un rapport interne recommandant la reconnaissance de l'organisme ;

4. La résolution du conseil municipal confirmera le statut officiel de l'organisme ;

5. La reconnaissance est accordée pour deux années de calendrier, soit à partir de la date de reconnaissance officielle. Une fois les deux années passées, la reconnaissance sera renouvelée lorsque les nouveaux documents seront reçus.

1.7 TABLEAU DES CRITÈRES ET DES OBLIGATIONS

	ORGANISME LOCAL	ORGANISME RÉGIONAL	PARTENAIRE	ÉVÉNEMENT PONCTUEL
ACCRÉDITATION				
Présenter une demande d'accréditation (valide pour deux ans)	oui	oui	si applicable	oui
Présenter une mise à jour annuelle au 1er novembre	oui	oui	si applicable	oui
Résolution du conseil municipal qui confirme l'accréditation annuelle à la suite de la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	oui	oui	si applicable	oui
CRITÈRES DE RECONNAISSANCE				
Organisme légalement constitué en OBNL ayant le devoir de renouveler annuellement son statut et les informations générales auprès du Registraire des entreprises du Québec	oui	oui	si applicable	non
Siège social à Sainte-Adèle	oui	non	non	non
Être régi par un conseil d'administration d'au moins 3 personnes (fortement recommandé : 5 personnes)	oui	oui	si applicable	oui (comité organisateur)
Conseil d'administration composé d'un minimum de 33 % de résidents de Sainte-Adèle	oui	non	non	non
Organisme constitué d'un minimum de 10 membres	oui si applicable	oui si applicable	non applicable	non applicable
La mission de l'organisme s'inscrit dans celle du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	oui	oui	oui	oui
Assurer une offre de service accessible aux clientèles visées	oui	oui	oui	oui
Éviter le dédoublement et la concurrence entre organismes de même discipline ou même champ d'intervention	oui	oui	oui	oui
Informer le représentant assigné du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de tout changement concernant le conseil d'administration, le siège social, les règlements généraux, etc.	oui	oui	sur demande	sur demande

	ORGANISME LOCAL	ORGANISME RÉGIONAL	PARTENAIRE	ÉVÉNEMENT PONCTUEL
OBLIGATIONS DES ORGANISMES				
Remettre l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle	oui	oui	sur demande	non
Remettre le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle	oui	oui	sur demande	non
Remettre les états financiers : • Dépôt **obligatoire** des états financiers accompagnés d'une opinion de mission de vérification (audit) d'un comptable professionnel agréé (CPA) pour des revenus supérieurs à 500 000 $; • Dépôt **obligatoire** des états financiers accompagnés d'une opinion de mission d'examen d'un CPA pour des revenus allant de 50 000 $ à 499 999 $; • Dépôt **obligatoire** des états financiers pour des revenus inférieurs à 49 999 $. Note : En tout temps, le représentant de la Ville de Sainte-Adèle peut demander, selon la situation, une mission de vérification (audit) ou une mission d'examen.	oui	oui	sur demande	non
Fournir les prévisions budgétaires annuelles	oui	oui	non	oui
Fournir les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration	sur demande	sur demande	sur demande	sur demande
Permettre au représentant municipal d'assister à l'Assemblée générale annuelle et aux rencontres du conseil d'administration	sur demande	sur demande	sur demande	sur demande
Mentionner la collaboration et le soutien de la Ville (dans les publications et lors d'événements spéciaux), avec l'approbation du représentant municipal	oui	oui	oui	oui
Pour les organismes offrant des activités aux clientèles 0-17 ans et personnes ayant un handicap, mettre en place un processus de consentement pour les vérifications d'antécédents judiciaires	oui	oui	si applicable	si applicable

ASSURANCE : DÉTENIR LES COUVERTURES D'ASSURANCE APPROPRIÉES	
Biens	Recommandé
Responsabilité civile	Obligatoire
Administration et dirigeants	Obligatoire
Accident des administrateurs non rémunérés et des bénévoles	Recommandé

1.8 TABLEAU DU SOUTIEN OFFERT

	ORGANISME LOCAL	ORGANISME RÉGIONAL	PARTENAIRE	ÉVÉNEMENT PONCTUEL
SOUTIEN PROFESSIONNEL				
Rôle-conseil pour : la vie démocratique des organismes, la programmation, la résolution de problème ou de conflit, le recrutement de bénévoles, la gestion du personnel, le financement, la concertation, la recherche, etc.	oui	oui	sur demande	sur demande
Admission gratuite aux séances de formation pour les bénévoles organisées par la Ville de Sainte-Adèle	oui	oui	non	non
Rédaction de lettre d'appui lors de dépôt de projet	oui	oui	oui	oui
Envois par télécopieur	oui	oui	non	oui
Inscription de l'organisme à la liste d'envoi du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (pour diffusion d'information, demande de subvention, aide, etc.)	oui	oui	non	oui
UTILISATION DE DIVERS OUTILS DE PROMOTION				
Petit article dans l'Actualité Adéloise, page vie communautaire	1 x par année, selon l'espace disponible	1 x par année, selon l'espace disponible	non	1 x par année, selon l'espace disponible
Affichage à l'intérieur des bâtiments municipaux avec approbation (hôtel de ville, Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland et bibliothèque Claude-Henri-Grignon)	oui, selon l'espace disponible	oui, selon l'espace disponible	oui, selon l'espace disponible	oui, selon l'espace disponible
Inscription au bottin des organismes disponible en ligne sur le site internet de la Ville de Sainte-Adèle	oui	oui, selon l'espace disponible	non	oui
Inscription au bottin des organismes format papier distribué aux Adélois	oui	oui	non	oui
Affichage des événements des organismes dans le calendrier des événements du site web de la Ville de Sainte-Adèle	oui, à venir	oui, à venir	non	oui, à venir
ASSURANCE				
Assurance (assurance de responsabilité civile, d'accident des bénévoles, des biens et de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants). Offrir aux organismes la couverture d'assurance de l'UMQ à prix très avantageux.	oui, selon tarification en vigueur	non	non	non

	ORGANISME LOCAL	ORGANISME RÉGIONAL	PARTENAIRE	ÉVÉNEMENT PONCTUEL
RECONNAISSANCE				
Invitation des bénévoles à une activité de reconnaissance annuelle	nombre de billets correspondant au nombre de personnes sur le CA	deux invitations seront envoyées au CA	non	deux invitations seront envoyées au CA
Invitation des bénévoles aux activités réseautage des organismes	oui	oui	oui	oui
Soutien financier de 100 $ pour l'anniversaire de fondation de l'organisme aux années suivantes : 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, etc.	oui	oui	non	non
SOUTIEN FINANCIER				
Admissible pour déposer une demande de barrage routier selon les dates de barrages prescrites. Date de dépôt des demandes : 1er mars de chaque année. Pige au sort parmi les organismes demandeurs. Voir annexes 4 et 5	oui	non	non	non
SOUTIEN MATÉRIEL				
Utilisation des plateaux sportifs extérieurs	frais de surveillance seulement, si applicable			
Utilisation des gymnases du Centre des services scolaires des Laurentides situées sur le territoire de Sainte-Adèle	frais de surveillance et entretien seulement, si applicable			
Utilisation du Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland pour réunion	gratuite, selon espace disponible			
Utilisation gratuite de la Place des citoyens (salles Rousseau-Vermette et Parc, esplanade)	2 plages horaires (bloc de 8 h max) par année, selon disponibilité	1 plage horaire (bloc de 8 h max) par année, selon disponibilité	non	non
Utilisation d'espace de rangement et d'entreposage	selon espace disponible	non	non	non
Prêt de matériel léger (soutien pour événement ou activité spéciale)	selon disponibilité et besoin	selon disponibilité et besoin	non	selon disponibilité et besoin
RÉVISION				
Admissibilité au processus de révision de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes	oui	oui	oui	oui

REMERCIEMENTS

La Ville de Sainte-Adèle tient à remercier tous les organismes qui ont participé à la démarche consultative ayant mené à l'élaboration de cette **Politique de reconnaissance et de soutien des organismes**. La concrétisation de ce projet aurait été impossible, n'eut été de leur contribution inestimable.

DEMANDE D'ACCRÉDITATION

Pour compléter votre demande d'accréditation, vous devez remplir les annexes et les formulaires disponibles sur le site internet de la Ville de Sainte-Adèle ou au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
1200, rue Claude-Grégoire
Sainte-Adèle, QC
450 229-2921, poste 7244
loisirs@vdsa.ca
www.ville.sainte-adele.qc.ca